

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1547**26 octobre 2002****SOMMAIRE**

A. Menarini Participations Internationales S.A., Luxembourg.....	74214	Fleur de Lys S.A., Luxembourg.....	74223
A. Menarini Participations Internationales S.A., Luxembourg.....	74214	Gridway Holding S.A., Luxembourg.....	74219
Adami S.A., Luxembourg.....	74216	Gridway Holding S.A., Luxembourg.....	74219
Agro Process S.A. Holding, Luxembourg.....	74222	Ibex S.A., Luxembourg.....	74225
Aralia International S.A., Luxembourg.....	74210	Ibex S.A., Luxembourg.....	74225
Atre et Logis Luxembourg, S.à r.l., Elvange.....	74220	Inro Finance S.A.H., Luxembourg.....	74214
Atre et Logis Luxembourg, S.à r.l., Elvange.....	74220	Kehlen S.A.H., Luxembourg.....	74216
Baby@web, S.à r.l., Luxembourg.....	74226	(Les) Lauriers Holding S.A., Luxembourg.....	74218
Build International S.A.....	74211	(Les) Lauriers Holding S.A., Luxembourg.....	74218
(J.) Carlsson & Co, S.à r.l., Luxembourg.....	74222	Lemon Holding S.A., Luxembourg.....	74253
(J.) Carlsson & Co, S.à r.l., Luxembourg.....	74224	Lux Commodities S.A., Luxembourg.....	74214
(J.) Carlsson & Co, S.à r.l., Luxembourg.....	74224	Mait International S.A. Holding, Luxembourg.....	74220
Cebtimo S.A., Luxembourg.....	74223	Marco Boglione Soparfi S.A., Luxembourg.....	74220
21st Century Investment Finance S.A., Luxembourg.....	74219	MTT Invest S.A., Luxembourg.....	74227
Ceralan, S.à r.l., Luxembourg.....	74242	Multilateral Trade Holding S.A., Luxembourg.....	74223
Compagnie de Réservations, Services et Investissements Hôtelières S.A., Luxembourg.....	74224	Opera - Participations S.C.A., Luxembourg.....	74240
Compagnie Financière Espada S.A., Luxembourg.....	74222	Opera - Participations S.C.A., Luxembourg.....	74242
Conrad S.A., Luxembourg.....	74219	Pixilogic, S.à r.l.....	74256
Daims S.A., Luxembourg.....	74223	Protex Finance S.A., Luxembourg.....	74211
E-Plus 3G Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	74211	Protex Finance S.A., Luxembourg.....	74211
E.M.E. S.A., Electro Mechanical Enterprise S.A., Luxembourg.....	74226	Proton Investment S.A.....	74213
E.M.E. S.A., Electro Mechanical Enterprise S.A., Luxembourg.....	74226	Pylissier S.A., Luxembourg.....	74225
Elvafin S.A.H., Luxembourg.....	74232	Qatar International S.A., Luxembourg.....	74213
Extramarc Société Nouvelle S.A., Luxembourg.....	74217	Qatar International S.A., Luxembourg.....	74213
Extramarc Société Nouvelle S.A., Luxembourg.....	74217	Quatro International S.A., Luxembourg.....	74223
Fidji International Finance S.A. Holding, Strassen.....	74254	Rekra Lux Holding S.A., Luxembourg.....	74255
Financial Corporation International Holding S.A., Luxembourg.....	74215	Rekra Lux Holding S.A., Luxembourg.....	74256
Financial Corporation International Holding S.A., Luxembourg.....	74215	Rembrandt I, S.à r.l., Luxembourg.....	74246
Financial Corporation International Holding S.A., Luxembourg.....	74215	Rembrandt IV, S.à r.l., Luxembourg.....	74233
Financière St. Vincent S.A., Luxembourg.....	74221	Royal First Holding S.A., Luxembourg.....	74217
Financière St. Vincent S.A., Luxembourg.....	74221	Royal First Holding S.A., Luxembourg.....	74217
Financière St. Vincent S.A., Luxembourg.....	74221	Rubis S.A., Luxembourg.....	74212
Financière St. Vincent S.A., Luxembourg.....	74221	Ruscalla International S.A., Luxembourg.....	74224
Financière St. Vincent S.A., Luxembourg.....	74221	Santermanno International S.A., Luxembourg.....	74218
Financière St. Vincent S.A., Luxembourg.....	74221	Santermanno International S.A., Luxembourg.....	74218
Financière St. Vincent S.A., Luxembourg.....	74221	Société de Participation Construfin S.A., Luxembourg.....	74221
Financière St. Vincent S.A., Luxembourg.....	74221	Superhawk Finance S.A., Luxembourg.....	74254
Financière St. Vincent S.A., Luxembourg.....	74221	Systems Incubator.com Luxembourg S.A., Luxembourg.....	74210
Financière St. Vincent S.A., Luxembourg.....	74221	Unilog Luxembourg S.A., Dudelange.....	74216
Financière St. Vincent S.A., Luxembourg.....	74221	Verelst Construction S.A., Contern.....	74212

SYSTEMS INCUBATOR.COM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 76.243.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 3 septembre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire de SYSTEMS INCUBATOR.COM LUXEMBOURG S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société de rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-2017 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg à partir du 15 mai 2002;

- d'accepter la démission de:

Monsieur Dominique Ransquin, ayant son domicile au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler,

de sa fonction d'Administrateur A de la société et ce avec effet au 15 mai 2002;

- d'accepter la nomination de:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en qualité d'Administrateur A de la société et ce avec effet au 15 mai 2002, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en l'an 2007;

- d'accepter la démission de:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 15 mai 2002;

- d'accepter la nomination de:

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands

en qualité de Commissaire aux Comptes de la société et ce avec effet au 15 mai 2002, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en l'an 2007;

- de donner décharge à l'Administrateur et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la démission.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2002, vol. 574, fol. 6, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68472/710/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

ARALIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 62.860.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 12 juin 2001 à 9.50 heures**Cinquième résolution*L'assemblée décide, conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, à compter du 1^{er} janvier 2001:

a) de convertir le capital de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans mention de valeur nominale en EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans mention de valeur nominale.

b) d'adapter l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

c) d'adapter l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«le capital autorisé est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2001.

ARALIA INTERNATIONAL S.A., société anonyme

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 20, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68489/045/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

E-PLUS 3G LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 75.636.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite prise par l'associé unique de la société E-PLUS 3G LUXEMBURG, S.à r.l., (ci-après «la société») à Düsseldorf, Allemagne, en date du 29 juillet 2002 que:

- Monsieur Cornelius Anthonius Kerremans, CFO, demeurant à E-Plus Platz, D-40468 Düsseldorf est nommé en tant que gérant additionnel de la société avec effet à compter du 1^{er} août 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2002.

Pour la société

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 28, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(68487/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

PROTEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.080.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 21, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Signature.

(68490/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

PROTEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.080.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Luxembourg en date du 25 avril 2002 à 9.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal qu'il a été mis un terme au mandat de commissaire aux comptes de M. Frank McCarroll.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour PROTEX FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68492/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

BUILD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 16.428.

Avec effet au 23 août 2002, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, R. C. n° B - 65.906, agissant en sa qualité d'agent domiciliataire a décidé de résilier la convention de services et de domiciliation conclue en date du 4 décembre 2000 avec la société BUILD INTERNATIONAL S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2002.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 28, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68497/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

RUBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.499.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 22 août 2002 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg au lieu du 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Messieurs Michal Wittmann, Klaus Krumnau et Colm Smith de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et Monsieur Oriol Mestre, économiste, demeurant à La Joratienne, CH-1086 Vucherens, ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Le conseil d'administration est autorisé à déléger la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Oriol Mestre, économiste, demeurant à la Joratienne, CH-1086 Vucherens.

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes démissionnaire la société COMMISERV, S.à r.l., 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg
en date du 22 août 2002 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Oriol Mestre, économiste, demeurant à la Joratienne, CH-1086 Vucherens a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour RUBIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68491/768/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

VERELST CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 81.984.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Contern en date du 18 juin 2002 à 10.00 heures
Bureau*

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Diver.

Monsieur le président désigne Monsieur Nicolas van Schap comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Marc Diver est élu scrutateur.

Présences

1. Tous les actionnaires présents ou représentés ont expressément renoncé à toute convocation préalable et sont aptes à tenir la présente assemblée; en conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. Le nom des actionnaires ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont inscrits sur la liste de présence.

La liste de présence sera signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau. La liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, resteront annexées aux présentes.

Ordre du jour:

Le président fait part de l'ordre du jour, lequel comprend les points suivants:

- acceptation de la démission de l'administrateur-délégué
- recherche d'un autre administrateur-délégué
- autorisation au conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion
- divers.

Délibération

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité:

- accepte la démission de M. Jean Diver de sa fonction d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur-délégué démissionnaire.

- décide de rechercher un autre administrateur-délégué en remplaçant M. Jean Diver.
- autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion selon l'article 11 des statuts et ceci jusqu'au moment qu'un nouvel administrateur-délégué sera trouvé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures. Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

Liste de présences

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
HOLDING INDUSTRIEBOUW INTERNATIONAAL NV	2.498	Marc Diver	Signature
LENSEL-VERELST S.A.	2	Marc Diver	Signature
	2.500		

Signature / Signature / Signature
Le Président / le Scrutateur / le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 21, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68493/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

PROTON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.438.

Ayant été liquidée en date du 29 juillet 2002, le contrat de services et de domiciliation signé le 21 novembre 2000 entre la société PROTON INVESTMENT S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2002.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 28, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68496/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

QUATAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.321.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(68502/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

QUATAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.321.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(68503/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

INRO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.919.

—
RECTIFICATIF

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2002

- La valeur nominale des actions est supprimée.
- La devise du capital est convertie en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents).
- Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 1.053,24 (mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents) à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles.
- Une nouvelle valeur nominale des actions est fixée à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
- Deux administrateurs sont autorisés à mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, à procéder à la rédaction des statuts coordonnés et à leur publication subséquente.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2002.

INRO FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 28, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68499/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

LUX COMMODITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.362.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 27, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

LUX COMMODITIES S.A.

Signature

(68500/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 9.956.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Signature.

(68505/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 9.956.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 19 juin 2002 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Madame Lucia Aleotti,

Monsieur Guy Harles,

Monsieur Paul Mousel,

ainsi qu'au commissaire aux comptes, Monsieur Giovanni Ricci Armani,
pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Madame Lucia Aleotti,
Monsieur Guy Harles,
Monsieur Paul Mousel,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Giovanni Ricci Armani, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 13 septembre 2002.

Pour A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 28, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68506/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.746.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(68494/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.746.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 19th November 2001

1) Reconstitution of the Board of Directors until the annual shareholder's meeting to be held for the approval of the annual accounts of the accounting year on December 31, 2001:

- Mr Masood Humaid Malik Al Harthy, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,

- Mr Qais Mohame Al Yousef, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,

- Mr Mukhtar M. Hasan, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,

- Mr Yousuf Salman Al Saleh, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,

- Mr Shabir Moosa Abdullah, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,

- Mr Raman Kaicker, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman.

For true copy

On behalf of FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 28, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68495/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.746.

Extract of the resolutions taken at the Board of Directors of 27th February 2002

The Board took note of and accepted Mr Raman Kaicker's resignation from the Board of Directors of FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Luxembourg further to his resignation letter dated December 31, 2001.

Further to his resignation the Board of Directors is composed by:

- Mr Masood Humaid Malik Al Harthy, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,

- Mr Qais Mohame Al Yousef, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,

- Mr Mukhtar M. Hasan, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,

- Mr Yousuf Salman Al Saleh, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman,
- Mr Shabir Moosa Abdullah, po box 200, postal code 113, Muscat, Sultanate of Oman.

For true copy

On behalf of FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 28, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68498/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

KEHLEN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 38.242.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2002, vol. 574, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(68501/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

ADAMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 45.442.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 août 2002, lors de la réunion du Conseil d'Administration

La démission de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Pascale Loewen, employée privée, demeurant 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été cooptée en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition

ADAMI S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68513/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

UNILOG LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 67.227.

Suivant procès-verbal des délibérations du conseil d'administration de la société UNILOG REGIONS, en date du 14 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil n° 62 du 3 février 1999.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration en date du 18 février 2002, que la décision suivante a été prise:
- le siège social de la société est transféré au 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3441 Dudelange.

En conséquence la convention de domiciliation qui a été conclue le 20 juillet 2000 entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg et UNILOG LUXEMBOURG, alors 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, a également été annulée avec effet au 18 février 2002.

Luxembourg, le 13 juin 2002.

Pour les sociétés

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2002, vol. 573, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68562/622/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

EXTRAMAR SOCIETE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.286.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 24 juillet 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats de Marion Muller, Marc Muller et Jean-Marc Faber, administrateurs, et le mandat de Frédéric Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
EXTRAMAR SOCIETE NOUVELLE S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68504/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

EXTRAMAR SOCIETE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.296.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 24 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

Signature.

(68508/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

ROYAL FIRST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 23.808.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 18 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

Signature.

(68507/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

ROYAL FIRST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 23.808.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 18 juillet 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats de Marc Muller, Président du Conseil d'Administration, Jean-Marc Faber et Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Frédéric Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
ROYAL FIRST HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68517/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

LES LAURIERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.349.

Le bilan au 30 juin 1999 approuvé par l'Assemblée Générale du 5 août 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

Signature.

(68509/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

LES LAURIERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.349.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 5 août 2002

Les comptes clôturés au 30 juin 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 1999.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Marc Muller, Yvette Hamilius et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

LES LAURIERS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68518/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

SANTERMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.403.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 3 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

Signature.

(68512/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

SANTERMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 3 avril 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats de Francesco Casoli, Marc Muller, Gianna Perialisi, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et les mandats de Giovanni Frezzotti et Marco Carletto, commissaires aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

SANTERMANN INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68516/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

GRIDWAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 73.169.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 25 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 23, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

Signature.

(68510/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

GRIDWAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 73.169.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 25 juin 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Federico Ventura, Yvette Hamilius et Thomas Nigg, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

GRIDWAY HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68515/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

21ST CENTURY INVESTMENT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 74.494.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société 21st CENTURY INVESTMENT FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68520/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

CONTRAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 52.397.

Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil n° 617 du 5 décembre 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui a été tenue en date du 21 mai 2001 que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction a été renouvelé pour la durée d'une année.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour la Société

A. Quaresme

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 557, fol. 82, case 10. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68553/622/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

MAIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.214.

—
RECTIFICATIF

Le présent extrait annule et remplace celui enregistré le 9 novembre 2001 (Vol. 559, fol. 93, case 11) et déposé au registre de commerce le 13 novembre 2001, publié au Mémorial C, n° 361 du 6 mars 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue au siège social en date du 18 octobre 2001

Le capital social et le capital autorisé ont été convertis en euros avec effet au 1^{er} juillet 2000.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept euros et sept cents (EUR 154.937,07) représenté par trois mille (3.000) actions sans indication de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Le cinquième alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à cinq millions cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 5.164.568,99), représenté par cent mille (100.000) actions, sans indication de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme

MAIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2002, vol. 574, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68514/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2002.

MARCO BOGLIONE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 53.766.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MARCO BOGLIONE SOPARFI S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68521/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

ATRE ET LOGIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 29, Cité Waertzgaertchen.
R. C. Luxembourg B 51.165.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ATRE ET LOGIS LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68529/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

ATRE ET LOGIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 29, Cité Waertzgaertchen.
R. C. Luxembourg B 51.165.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ATRE ET LOGIS LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68530/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

SOCIETE DE PARTICIPATION CONSTRUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 72.723.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SOCIETE DE PARTICIPATION CONSTRUFIN S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68525/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

FINANCIERE ST. VINCENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.577.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FINANCIERE ST. VINCENT S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68522/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

FINANCIERE ST. VINCENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.577.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FINANCIERE ST. VINCENT S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68523/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

FINANCIERE ST. VINCENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.577.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FINANCIERE ST. VINCENT S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68524/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

FINANCIERE ST. VINCENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.577.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil n° 337 du 13 juillet 1996;
- Statuts modifiés en date du 25 septembre 1996 par le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil n° 633 du 6 décembre 1996.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2001 que:
sont nommés à l'unanimité des voix pour une période de six ans:

* aux postes d'administrateurs:

- M. Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Bereldange;
- M. Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Mamer;
- Mlle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf.

* M. Jean Faber est nommé président du conseil d'administration:

* au poste de commissaire aux comptes:

- M. Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour la société FINANCIERE ST. VINCENT S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68543/622/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

AGRO PROCESS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 24.177.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AGROSS PROCESS S.A. HOLDING

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68526/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

J. CARLSSON & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 60.994.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société J. CARLSSON & CO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68527/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE ESPADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 85.800.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 1^{er} février 2002, publié au Mémorial C, Recueil n° 745 du 16 mai 2002.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 18 juillet 2002 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée aux trois administrateurs en fonction, à savoir Messieurs Jean Faber et Didier Kirsch ainsi qu'à Mademoiselle Elisabeth Antona.

- L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs en remplacement de leurs prédécesseurs:

- Monsieur Claude Faber, réviseur d'entreprises, demeurant à L-Mamer;

- Monsieur Valerio Francini, demeurant à CH-Lugano;

- Madame Memmi Fava, employée privée, demeurant à CH-Lugano.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 27 juillet 2002.

Pour la société COMPAGNIE FINANCIERE ESPADA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68545/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

FLEUR DE LYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 21.947.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FLEUR DE LYS S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68528/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

DAIMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 51.706.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société DAIMS S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68531/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

QUATRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 53.573.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société QUATRO INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68532/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

CEBTIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 51.703.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CEBTIMO S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68533/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 11.744.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68537/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

**COMPAGNIE DE RESERVATIONS, SERVICES ET INVESTISSEMENTS HOTELIERS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 42.393.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société COMPAGNIE DE RESERVATIONS, SERVICES ET INVESTISSEMENTS HOTELIERS S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68534/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

J. CARLSSON & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 60.994.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société J. CARLSSON & CO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE F. FABER

(68536/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

J. CARLSSON & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 60.994.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 26 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil n° 8 du 6 janvier 1998;

- Statuts modifiés en date du 20 novembre 2001, suivant les résolutions des associés, non encore publié au Mémorial.

Extrait des résolutions des associés du 20 novembre 2001

1. Les associés décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR, avec effet au 1^{er} janvier 2001.

2. Les associés décident de supprimer la mention de la valeur nominale des parts sociales émises.

3. Les associés décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 28 août 2002.

Pour la société J. CARLSSON & CO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68539/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

RUSCALLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 51.292.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société RUSCALLA INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68538/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

IBEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 15.791.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société IBEX S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(68535/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

IBEX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
H. R. Luxemburg B 15.791.

- Gegründet am 9. März 1978, gemäss Urkunde des Notars Marc Elter, Notar mit Amtssitz in L-Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial Nr. 97 vom 11. Mai 1978;

- Die Statuten wurden mehrmals umgeändert und zum letzten Mal am 13. Dezember 1984 gemäss Urkunde des Notars Lucien Schuman, Notar mit Amtssitz in L-Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial Nr. 27 vom 31. Januar 1985.

Laut Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 23. August 2002 wurde beschlossen, dass:

- MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., mit Sitz in L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, zum Kontenkommissar bis zur ordentlichen Generalversammlung, die über die Konten des Geschäftsjahres 2001/2002 beschliesst, ernannt wurde.

Luxemburg, den 26. August 2002.

Im Namen der Gesellschaft

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68542/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

**PYLISSIER S.A., Société Anonyme,
(anc. PYLISSIER HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 50.151.

- Constituée suivant acte reçu par M^e Georges d'Huart, notaire de résidence à L-Pétange, en date du 26 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil n° 235 du 31 mai 1995.

- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil n° 71 du 5 février 1999.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2001 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

aux postes d'administrateurs, pour une période de six ans:

- M. Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Bereldange;

- M. Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville;

- Mlle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007;

au poste de commissaire aux comptes, pour une période de trois ans:

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Pour la société PYLISSIER S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 57, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68549/622/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

E.M.E. S.A., ELECTRO MECHANICAL ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.
(anc. ELECTRO MECHANICAL ENGINEERING S.A.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 76.255.

- Constituée suivant acte reçu par M^e Norbert Muller, notaire de résidence à L-Esch-sur-Alzette, en date du 2 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil n° 739 du 9 octobre 2000.
- Statuts modifiés en dernier lieu par-devant le même notaire, en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil n° 602 du 18 avril 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 7 juin 2002 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion de la devise du capital social de LUF en EUR et suppression de la valeur nominale de LUF 1.250,- par action pour les 1.000 actions existantes.
2. Augmentation du capital social de EUR 1.013,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 32.000,00 par incorporation de résultats reportés.
3. Adaptation de l'article 5 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 «Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) représenté par mille (1.000) actions au porteur d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,00) chacune.»

Luxembourg, le 14 juin 2002.

Pour la société E.M.E. S.A., ELECTRO MECHANICAL ENTERPRISE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68540/622/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

E.M.E. S.A., ELECTRO MECHANICAL ENTERPRISE S.A., Société Anonyme,
(anc. ELECTRO MECHANICAL ENGINEERING S.A.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 76.255.

- Constituée suivant acte reçu par M^e Norbert Muller, notaire de résidence à L-Esch-sur-Alzette, en date du 2 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 739 du 9 octobre 2000.
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu sous seing privé en date du 7 juin 2002, en cours de publication.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 juin 2002 au siège social de la société, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Monsieur Pascal Bonnet a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 10 juin 2002. Le commissaire aux comptes démissionnaire a été remercié pour l'exercice de son mandat et décharge pleine et entière lui a été accordée jusqu'à la date de sa démission.
2. La société COMPTIS S.A., domiciliée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été nommée nouveau commissaire aux comptes. La société COMPTIS S.A. terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour la société E.M.E. S.A., ELECTRO MECHANICAL ENTERPRISE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2002, vol. 574, fol. 13, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68541/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

BABY@WEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.489.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(68610/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

MTT INVEST S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand two on the fourteenth day of August.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Niklas Björkman, residing at Ölandsresan 27, S-757 55 Uppsala, Sweden;
2. Mr Per Samuelsson, residing at Parkgatan 16, S-112 30 Stockholm, Sweden;
3. Mr Fredrik Blom, residing at Slungvägen 5c, S-184 60 Åkersberga, Sweden;
4. Mr Erik Ohlsson, residing at Grindtorpsvägen 41, S-183 49 Täby, Sweden; and
5. Mr Anders Wahlgren, residing at Tallåsvägen 338, S-186 51 Vallentuna.

All of them represented by Mr Mikael Holmberg, company director, residing in Leudelange, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of MTT INVEST S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the board of directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 9. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 10. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors or third party agents who are not required to be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 12. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meetings of Shareholders

Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 14. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Chapter V. Fiscal Year, Allocation of Profits

Art. 17. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 18. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2002. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2003.

Subscription - Payment

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. Niklas Björkman, prenamed: two hundred shares	200
2. Per Samuelsson, prenamed: two hundred shares	200
3. Fredrik Blom, prenamed: two hundred shares	200
4. Erik Ohlsson, prenamed: two hundred shares	200
5. Anders Wahlgren, prenamed: two hundred shares	200
Total: One thousand shares	1,000

All these shares have been fully paid up in cash. Therefore the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand and five hundred euros.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors are set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs. Nadine Gloesener, assistant manager, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr Niklas Björkman, company director, residing at Ölandsresan 27, S-757 55 Uppsala, Sweden.

II. The number of statutory auditors are set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by any two of the directors jointly together.

IV. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

French version - Version française

L'an deux mille deux le quatorze août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Niklas Björkman, demeurant à Ölandsgatan 27, S-757 55 Uppsala, Suède;

2. M. Per Samuelsson, demeurant à Parkgatan 16, S-112 30 Stockholm, Suède;

3. M. Fredrik Blom, demeurant à Slungvägen 5c, S-184 60 Åkersberga, Suède;

4. M. Erik Ohlsson, demeurant à Grindtorpsvägen 41, S-183 49 Täby, Suède; et

5. M. Anders Wahlgren, demeurant à Tallåsvägen 338, S-186 51 Suède.

Tous représentés par M. Mikael Holmberg, directeur de société, demeurant à Leudelange, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination MTT INVEST S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente et un euros (EUR 31) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut délibérer en accord avec les réglementations de délibération applicables à des réunions ordinaires. Cependant, toute réunion tenue n'est pas obligatoire, puisque des opérations du conseil d'administration peuvent être effectuées par un consentement unanime écrit de la part de tous les directeurs. Dans ce cas, chaque directeur doit recevoir le texte entier de chaque résolution ou décision à prendre, expressément dressé en écrit, transmis par courrier normal, électronique ou par téléfax.

Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Nomination des Auditeurs. La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 16. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art. 18. Affectation des profits. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital sous-crit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 20. Disposition générale. Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2002. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2003.

Souscription - Libération

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. Niklas Björkman, prénommé: deux cents actions.	200
2. Per Samuelsson, prénommé: deux cents actions	200
3. Fredrik Blom, prénommé: deux cents actions	200
4. Erik Ohlsson, prénommé, deux cents actions.	200
5. Anders Wahlgren, prénommé deux cents actions	200
Total: mille actions.	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2003:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mrs. Nadine Gloesener, directeur adjoint, demeurant à 53A, rue principale, L-9190 Vichten, Grand-Duché de Luxembourg.

3. M. Niklas Björkman, directeur de société, demeurant à Ölandsresan 27, S-757 55 Uppsala, Suède.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2003:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par les signatures conjointes de deux administrateurs.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

La notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Holmberg, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2002, vol. 14CS, fol. 31, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

J. Elvinger.

(68577/211/335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

ELVAFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 24.996.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à L-Mersch, en date du 9 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 349 du 16 décembre 1986.

- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à L-Bettembourg, en date du 12 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 530 du 16 décembre 1994.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 septembre 2001 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Reconduction pour une durée de six ans des mandats suivants:

* Monsieur Jean Faber, demeurant à L-Bereldange, administrateur

* Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Luxembourg, administratrice

* Mademoiselle Jeanne Piek, demeurant à L-Consdorf, administratrice

* Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville, commissaire aux comptes

Luxembourg, le 3 septembre 1001.

Pour la société ELVAFIN S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2002, vol. 563, fol. 12, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68550/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

REMBRANDT IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the tenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE ASSOCIATES L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE PARTNERS, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, represented by Mrs. Tania Ney, master at law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 5th September, 2002;
- 2) LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE ASSOCIATES L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE FUND L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, represented by Mrs. Tania Ney, aforementioned, pursuant to a proxy dated 5th September, 2002;
- 3) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE ASSOCIATES, L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE FUND, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Islands of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, represented by Mrs. Tania Ney, aforementioned, pursuant to a proxy dated 5th September 2002;
- 4) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE ASSOCIATES, L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE PARTNERS, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Islands of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, represented by Mrs. Tania Ney, aforementioned, pursuant to a proxy dated 5th September 2002;
- 5) PAMI REAL ESTATE FUND LLC, acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE CAPITAL PARTNERS I, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, represented by Mrs. Tania Ney, aforementioned, pursuant to a proxy dated 5th September, 2002;
- 6) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE ASSOCIATES, L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE CAPITAL PARTNERS I, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Islands of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, represented by Mrs. Tania Ney, aforementioned, pursuant to a proxy dated 5th September 2002.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacities in which they act, have requested the notary to record as follows the Articles of Incorporation of a corporation which it hereby intends to form:

Art. 1. Form, name.

There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporation in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of REMBRANDT IV, S.à r.l. (the «Corporation»).

Art. 2. Duration.

The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object.

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as of partnership interests, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Corporation may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans or otherwise.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures and of any other instruments, including convertible bonds, provided it may not proceed to a public issue of such debt instruments.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have

no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

The corporate capital is set at twelve thousand four hundred and fifty euro (EUR 12,450) divided into four hundred and ninety-eight (498) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) per share.

All or any shares may only be transferred or devolved in conformity with the consents required by Article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. Such consents must be refused if the transfer is not in compliance with any agreement among shareholders which has been duly notified to the Corporation, but such consent cannot be withheld if a proposed transfer does not conflict with any such agreement.

A transfer of shares shall be effected by notarial deed or by private deed. Transfer of shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to the Corporation or a notarial acceptance as provided in Article 1690 of the Civil Code.

Art. 6. Increase of capital.

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof, as long as the Corporation is a single-shareholder corporation, or in Article 19 hereof, if more than one shareholders shall hold the shares of the Corporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Meetings shall be called by the directors by convening notice addressed by registered mail to shareholders at least ten days prior to the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shares outstanding.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

To the extent permitted by law resolutions of shareholders may be validly taken in writing by all the shareholders without a meeting. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on a date fixed by the director(s). The annual meeting need not be held if the shareholders resolve about all items on the agenda of ordinary general meeting by circular resolution.

Art. 9. Directors.

The Corporation shall be managed by one or more directors who need not be shareholders of the Corporation. If there is more than one director, the directors shall act as a board.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of one year and shall hold office until their successors are elected. A director may be removed at any time with or without cause and replaced by resolution adopted by the shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of managers by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of manager such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Resolutions of the board of managers shall be validly taken if approved in writing by all the managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 11. Minutes of meetings of the board.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

Art. 12. Powers of the managers.

The managers are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers.

If the managers act as a board, they may delegate their powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board of managers who may constitute committees deliberating under such terms as the board of managers shall determine. The managers may also confer all powers and special mandates to any other person, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures.

The Corporation will be bound by the signature of any manager of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the managers.

Art. 14. Statutory Auditor.

The shareholders may resolve that the operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor. Such statutory auditor need not be a shareholder and shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Any statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2003.

Art. 16. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the directors, declare dividends from time to time.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as it may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation.

In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18.

If, and as long as one associate holds all the shares, the Company shall exist as a single shareholder Company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Amendment of Articles.

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 20. Governing law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:
Shareholder

	Subscribed capital	Number of paid in shares
1) LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE ASSOCIATES L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE PARTNERS, L.P.	2,075.- EUR	83
2) LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE ASSOCIATES L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE FUND L. P.	2,075.- EUR	83
3) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE ASSOCIATES, L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE FUND L.P.	2,075.- EUR	83
4) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE ASSOCIATES L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE PARTNER L.P.	2,075.- EUR	83
5) PAMI REAL ESTATE FUND LLC, acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE CAPITAL PARTNERS I, L.P.	2,075.- EUR	83
6) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE ASSOCIATES, L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE CAPITAL PARTNERS, I, L.P.	2,075.- EUR	83
Total:	12,450.- EUR	498

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who certifies that the conditions provided for in Article 183 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately Euro one thousand two hundred and seventy Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately held to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following person is appointed director for a period ending with the next annual general meeting:

- Rodolpho Amboss, director, residing at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

Second resolution

The registered office is fixed in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction de l'acte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix septembre,

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE ASSOCIATES L.P., agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE PARTNERS L.P., un limited partnership constitué sous la loi du Delaware, ayant son siège social à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805,

représentée par M^e Tania Ney, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2002;

2) LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE ASSOCIATES L.P., agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE FUND, L.P. un limited partnership constitué sous la loi du Delaware, ayant son siège social à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805,

représentée par M^e Tania Ney, susmentionnée en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2002;

3) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE ASSOCIATES, L.P., agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE FUND, L.P., un limited partnership constitué sous la loi des Iles des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM11, Bermudes,

représenté par M^e Tania Ney, susmentionnée, en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2002, et

4) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE ASSOCIATES, L.P., agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE PARTNERS, L.P., un limited partnership constitué sous la loi des Iles des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes,

représenté par M^e Tania Ney, susmentionnée en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2002;

5) PAMI REAL ESTATE FUND LLC, agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE CAPITAL PARTNERS I, L.P., un limited partnership constitué sous la loi de Delaware, ayant son siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808,

représenté par M^e Tania Ney, susmentionnée, en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2002, et

6) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE ASSOCIATES L.P., agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE CAPITAL PARTNERS, I L.P., un limited partnership constitué sous la loi des Iles des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, représenté par M^e Tania Ney susmentionnée, en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2002.

Les procurations, signées par tous les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination.

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de REMBRANDT IV, S.à r.l. (la «Société»).

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des associés délibérant dans les conditions requises pour un changement de ces statuts telles que prévues à l'article 18.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres d'emprunt et d'autres valeurs de toutes espèces, ainsi que des participations dans des sociétés de personnes et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et leur prêter assistance soit par voie de prêts ou de toute autre manière.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des certificats d'emprunt ainsi que tout autre instrument, y compris des obligations convertibles, pourvu qu'elle ne procède pas à l'émission publique de tels titres représentatifs d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Par décision de la gérance la Société pourra créer, tant, dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger des filiales ou autres agences.

Au cas où la gérance déciderait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ont eu lieu ou sont imminents, qui viendraient compromettre l'activité normale de la société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure temporaire puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital souscrit - Parts.

Le capital souscrit est fixé à douze mille quatre cents cinquante Euros (EUR 12.450) représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-huit (498) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25) chacune.

Tout ou partie des parts ne peuvent être transférées entre vifs ou à cause de mort que moyennant le consentement requis par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Ce consentement doit être refusé si le transfert est contraire à un accord entre associés qui a été dûment notifié à la Société et ce consentement ne peut être refusé si un transfert envisagé n'est pas contraire à un tel accord.

Un transfert de parts peut être effectué par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un transfert de parts est seulement opposable à la Société ou au tiers suite à la signification à la Société ou par acceptation notariée conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 6. Augmentation de capital.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des associés prise dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 18 pour la modification des présents statuts tant que la Société est une société unipersonnelle, ou bien dans les conditions prévues à l'article 19 si plus d'un associé détient les parts sociales de la Société.

Art. 7. Assemblées des associés - Généralités.

Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente tous les associés de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les assemblées seront convoquées par la gérance moyennant convocations adressées aux associés par lettres recommandées au moins dix jours avant l'assemblée.

Chaque part a droit à une voix. Tout associé pourra agir à toute assemblée des associés en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des associés dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des parts en circulation.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Dans la mesure permise par la loi des décisions des associés peuvent être valablement prises sans réunion par un écrit signé par tous les associés. Pareille approbation peut résulter d'un document unique ou de plusieurs documents séparés.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

L'assemblée générale annuelle des associés se tient à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tel autre endroit à Luxembourg, qui sera précisé dans la convocation, à une date fixée par la gérance.

L'assemblée annuelle n'a pas besoin d'être tenue si les associés prennent des résolutions sur tous les points de l'ordre du jour d'une assemblée ordinaire par voie circulaire.

Art. 9. Gérance.

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a plus d'un gérant, les gérants formeront un conseil de gérance.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés pour une durée d'un an et rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Un gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif et remplacé par une décision adoptée par les associés.

Art. 10. Déroulement d'une réunion du conseil.

Le conseil de gérance élira parmi ses membres un président et peut élire parmi ses membres un vice-président. Il peut également élire un secrétaire qui n'a pas besoin d'appartenir au conseil de gérance, qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants à la place indiquée dans la convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance peuvent nommer un autre membre du conseil de gérance comme président «pro tempore» par un vote majoritaire de ceux présents à une telle réunion.

Les membres du conseil de gérance recevront une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre heures avant une telle réunion, à moins d'événements urgents auquel cas la nature de ces événements sera précisée dans la convocation. Cette convocation peut être supprimée par le consentement par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex de chaque gérant. Pour des réunions individuelles tenues en place et lieu prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil de gérance, des convocations individuelles ne sont pas requises.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant comme son fondé de pouvoir.

Chaque gérant peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à toutes les personnes présentes à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant ou un directeur de la société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société (intérêt autre que celui dû à sa fonction de gérant, de directeur ou d'employé de l'autre partie contractante) ce gérant ou directeur informera le conseil de gérance de cet intérêt personnel et ne votera ou décidera pas sur cette transaction, et il sera rendu compte de l'intérêt du gérant ou du directeur dans cette transaction à la prochaine assemblée des associés.

Les résolutions du conseil de gérance pourront être valablement prises si elles sont approuvées par écrit par tous les gérants. Pareille approbation pourra être contenue dans un seul ou plusieurs documents.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par le président ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé la réunion.

Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux qui sont présentés lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par un gérant.

Art. 12. Pouvoirs du conseil.

La gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale relèvent de la compétence de la gérance.

Si les gérants constituent un conseil, ils peuvent déléguer les pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés, à tous membres du conseil de gérance qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil de gérance. Les gérants peuvent également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures engageant la société.

La Société sera engagée par la signature d'un gérant de la Société ou par la signature ou les signatures conjointes de toute personne ou de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par la gérance.

Art. 14. Commissaire aux comptes.

Les associés peuvent décider que les opérations de la Société soient surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être associé. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les associés à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Année comptable.

L'année comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année comptable qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2003.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

Chaque année cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la société sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société.

Sur recommandation de la gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par la gérance, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par la gérance en temps et lieu qu'il appartiendra.

La gérance peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une part pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle part, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des propriétaires de parts.

Art. 17. Dissolution et liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes morales ou physiques) nommés par l'assemblée des associés procédant à cette liquidation et qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18.

Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales, la Société existera sous la forme d'une société unipersonnelle, conformément à l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, ainsi que d'autres, de la même loi s'appliqueront.

Art. 19. Changement des statuts

Ces statuts peuvent être modifiés par une assemblée des associés aux conditions de quorum et de règlements de vote précisés par la loi luxembourgeoise.

Art. 20. Loi applicable.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre de parts et ont libéré en espèces les montants suivants:

Associé	Capital souscrit et libéré	Nombre de parts
1) LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE ASSOCIATES L.P. agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE PARTNERS, L.P.	2.075,- EUR	83
2) LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE ASSOCIATES L.P., agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE FUND, L.P.	2.075,- EUR	83
3) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE ASSOCIATES, L.P., agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE FUND, L.P.	2.075,- EUR	83
4) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE ASSOCIATES, L.P., agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE PARTNERS, L. P.	2.075,- EUR	83
5) PAMI REAL ESTATE FUND LLC, agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE CAPITAL PARTNERS I, L.P.	2.075,- EUR	83
6) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE ASSOCIATES, L.P., agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS OFFSHORE REAL ESTATE CAPITAL PARTNERS, I, L.P.	2.075,- EUR	83
Total:	12.450,- EUR	498

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui certifie que les conditions prescrites par l'article 183 de la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations au charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent soixante-dix Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La personne suivante est nommée gérant pour une période expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire:

- Rodolpho Amboss, gérant, demeurant à 399 Park Avenue, 5ème étage, New York, NY 10022, Etats-Unis;

Deuxième résolution

Le siège social est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: T. Ney, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2002, vol. 871, fol. 45, case 2. – Reçu 124,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 septembre 2002.

J.-J. Wagner.

(68589/239/463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 78.701.

In the year two thousand two, on the thirtieth day of August.

Before Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, residing in Luxembourg,

acting as representative of the general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, trade register Luxembourg section B number 78.701, pursuant to resolutions of the General Partner included in a meeting of the Board of Directors of the Company as said here after.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed dated October 5, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 353 of May 15, 2001; and its Articles of Association 1. have been amended the last time by deed on June 26, 2002, in progress of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at EUR 1,300,130.- (one million three hundred thousand one hundred and thirty euros) consisting of 28,000 (twenty-eight thousand) B.1 shares and 102,013 (one hundred two thousand and thirteen) A.1 shares, of a par value of EUR 10 (ten Euros) each.

3.- Pursuant to Article 5.2 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at two million seven hundred and eighty thousand euros (EUR 2,780,000) consisting of B.1 and A.1 Shares.

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on October 5, 2000 and expiring on October 5, 2005; the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the authorised shares which have not yet been subscribed and shall accept subscription for such shares.

4.- Through its resolution dated August 28, 2002, the General Partner has resolved to waive the preferential subscription rights of the existing shareholders and to increase the share capital of the Company by EUR 5,480.- (five thousand four hundred and eighty euros), so as to raise it from its present amount to EUR 1,305,610.- (one million three hundred five thousand six hundred and ten euros) by the issue of 548 (five hundred and forty-eight) new A.1 shares having a par value of EUR 10 (ten euros) each, on payment of a share premium amounting globally to EUR 542,520.- (five hundred forty-two thousand five hundred and twenty euros).

5.- Thereupon the General Partner decides to admit to the subscription of the new shares the subscriber detailed on the list here-annexed.

These subscriber, duly represented declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash as well as the entire share premium, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 548,000.- (five hundred and forty-eight thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

6.- As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is set at EUR 1,305,610.- (one million three hundred five thousand six hundred and ten euros) consisting of 28,000 (twenty-eight thousand) B.1 shares and 102,561 (one hundred two thousand five hundred and sixty-one) A.1 shares, of a par value of EUR 10 (ten Euros) each, respectively having the rights mentioned under 5.3 below.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at seven thousand euros (7,000).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille deux, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gustave Stoffel, licencié en administration et gestion, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions OPERA -PARTICIPATIONS S.C.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, R.C. Luxembourg section B numéro 78.701 (la «Société»),

en vertu de résolutions du Gérant Commandité incluses dans une réunion du Conseil d'Administration de la société relatée ci-après.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclaration suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 5 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 15 mai 2001 et ses statuts 1. ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 26 juin 2002, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société est de EUR 1.300.130,- (un million trois cent mille cent trente euros), consistant en vingt-huit mille (28.000) actions B1 et 102.013 (cent deux mille treize) actions A1, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

3.- Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 2.780.000,-), consistant en actions B.1 et A.1.

L'Associé Commandité est autorisé et reçoit l'ordre de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période débutant le 5 octobre 2000 et expirant le 5 octobre 2005; l'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation partielle ou totale des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.

4.- Par sa résolution du 28 août 2002, le Gérant Commandité a notamment décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure où cela s'avéra nécessaire et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 5.480,- (cinq mille quatre cent quatre-vingts euros), afin de porter le capital social de son montant actuel à EUR 1.305.610,- (un million trois cent cinq mille six cent dix euros) par l'émission et la création de 548 (cinq cent quarante-huit) actions nouvelles A.1 d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 542.520,- (cinq cent quarante-deux mille cinq cent vingt euros).

5.- Ensuite l'Associé Commandité a décidé d'admettre à la souscription des actions nouvelles le souscripteur repris sur une liste qui restera ci-annexée.

Ce souscripteur, dûment représenté aux présentes, a déclaré souscrire aux actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, ainsi que la prime d'émission dans son intégralité, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme de EUR 548.000,- (cinq cent quarante-huit mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

6.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SCA est fixé à EUR 1.305.610,- (un million trois cent cinq mille six cent dix euros), consistant en vingt-huit mille (28.000) actions B1 et 102.561 (cent deux mille cinq cent soixante et une) actions A1, d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, ayant respectivement les droits mentionnés en chiffre 5.3 ci-dessous.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (7.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Stoffel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 38, case 1. – Reçu 5.480 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

J. Elvinger.

(68582/211/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

OPERA - PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 78.701.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(68583/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

CERALAN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 123, route d'Echternach.

STATUTS

L'an deux mille deux, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Paul Lanners, ingénieur, demeurant à Luxembourg-Dommeldange, et son épouse
- 2.- Madame Anne Lanners-De Rycker, sans état particulier, demeurant à Luxembourg-Dommeldange.
- 3.- Les époux Monsieur et Madame Jean-Paul Lanners-De Rycker, prénommés.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre les comparants associés et ceux qui le deviendront une société à responsabilité limitée régie par la loi du dix août mil neuf cent quinze telle que modifiée par la suite, notamment par celle du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois et par les présents statuts.

Art. 2. Objet social. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, de toutes valeurs mobilières ainsi que l'administration et le développement de son portefeuille.

La société n'exercera aucune activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises et leur prêter toute assistance. D'une manière générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»).

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts

Art. 4. Raison sociale. La société existera sous la raison CERALAN.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la société est à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre ville du Grand-Duché de Luxembourg ou même, à titre provisoire et si des circonstances extra ordinaires et de force majeure le requièrent, à l'étranger sans que cela ne modifie la nationalité luxembourgeoise de la société.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à soixante trois millions deux cent cinquante mille euros (63.250.000) représenté par deux mille trois cents (2.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt sept mille cinq cents euros (27.500) chacune.

Art. 7. Droit de préemption. Les parts sont cessibles entre vifs et pour cause de mort. La cession entre vifs à titre onéreux à des non-associés autres que le conjoint, les ascendants, les descendants, les frères et soeurs ou alliés au même degré et leurs descendants est soumise au droit de préemption suivant:

L'offre de céder des parts avec indication du prix et des modalités de paiement sera faite d'abord aux autres associés par lettre recommandée dans la huitaine de la réception de l'offre.

Le droit de préemption des autres associés s'exercera par l'envoi au gérant d'une lettre recommandée acceptant les conditions de l'offre et spécifiant le nombre de parts sur lesquelles il est exercé.

Si les demandes faites dans les formes prévues endéans le mois de l'envoi de la lettre personnelle d'information adressée par le gérant aux autres associés excèdent le nombre de parts offertes, le gérant en informera les intéressés par lettre recommandée et convoquera tous les associés en assemblée générale extraordinaire, lors de laquelle les parts faisant l'objet de l'offre de cession seront adjudgées au plus offrant ou en cas d'égalité des prix offerts réparties le cas échéant en tout ou en partie entre les intéressés proportionnellement aux participations qu'ils détiennent déjà dans la société, la ou les dernières parts qui seront fractionnées revenant au premier demandeur initial d'entre eux, le timbre de la poste sur sa réponse recommandée au gérant faisant foi.

Sur demande d'associés représentant au moins vingt-cinq pour cent du capital social, il sera procédé à une évaluation des parts sociales à leur valeur du jour par expertise aux frais de la société. Dans ce cas, le droit de préemption des autres associés pourra s'exercer au prix de la valeur ainsi déterminée par expertise, à moins que le cédant ne retire son offre de vente, le tout dans le mois de la communication aux associés de l'évaluation ressortant du rapport d'expertise, qui devra être déposé endéans les trois mois de la demande d'évaluation. A défaut d'accord des associés sur la personne de l'expert, celui-ci sera désigné à l'initiative du gérant ou à son défaut d'un associé par le Président de la Chambre de Commerce à Luxembourg.

Les parts sur lesquelles aucun droit de préemption n'aura été exercé dans les formes et délais prévus pourront être cédées aux mêmes conditions que celles de l'offre initiale à des non-associés.

Art. 8. Agrément. La cession entre vifs à titre gratuit et la transmission pour cause de mort à des non-associés autres que le conjoint, les descendants, les frères et soeurs ou alliés au même degré et leurs descendants, sont soumises à l'agrément donné par l'assemblée générale des associés aux conditions de majorité prévues pour les modifications de statuts, les voix afférentes aux parts cédées ou transmises n'étant pas comptées.

A défaut d'agrément dans un délai de trois mois de la demande faite par le cédant, respectivement de la date à laquelle une telle disposition testamentaire aura été portée à la connaissance de la société, l'associé-cédant, respectivement le ou les ayants droit de l'associé décédé auront le droit de se retirer de la société aux conditions prévues par l'article neuf.

Art. 9. Retrait en cas de refus d'agrément. Le retrait d'un associé pour quelque cause que ce soit, la faillite ou la mise en liquidation judiciaire ou amiable d'un associé, n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Leurs représentants ne pourront faire apposer les scellés sur les biens de la société, ni faire confectionner un inventaire, le dernier inventaire commercial approuvé par l'assemblée générale faisant foi à leur égard.

L'associé qui se retire n'a droit qu'à la contre-valeur en monnaie légale de sa part d'intérêt dans la société. Cette valeur sera payable en deux versements égaux dont le second après un an augmenté d'un intérêt de cinq pour cent.

L'associé qui désire se retirer dans le cas visé à l'article huit, deuxième alinéa, devra en informer le gérant par lettre recommandée en indiquant son évaluation des parts, ce dont le gérant informera dans les huit jours les autres associés.

A défaut d'accord sur le prix des parts endéans le mois de l'information reçue par le gérant et qui vaudra offre irrévocable pour cette durée de la part de celui qui désire se retirer, il sera procédé à une évaluation des parts sociales à leur valeur du jour par expertise aux frais de la société. Dans ce cas le droit de préemption des autres associés pourra s'exercer au prix de la valeur ainsi déterminée par expertise, dans le mois de la communication aux associés de l'évaluation ressortant du rapport d'expertise, qui devra être déposé endéans les trois mois de l'évaluation. A défaut d'accord des associés sur la personne de l'expert, celui-ci sera désigné à l'initiative du gérant ou à son défaut d'un associé par le Président de la Chambre de Commerce à Luxembourg.

Art. 10. Registre des associés. Seront considérés comme associés ceux qui sont inscrits au registre des associés, tenu au siège social de la société. L'inscription au registre des associés fait foi de l'acquisition des parts sociales, en conformité avec les statuts. Jusqu'au moment de l'inscription d'une modification, la société considérera comme associés ceux qui y sont inscrits.

Art. 11. Assemblée générale. L'assemblée générale des associés se réunira au moins une fois par an pour entendre le rapport de la gérance sur l'exercice écoulé et statuer sur l'approbation du bilan et compte de pertes et profits, la décharge aux gérant(s) et l'affectation des résultats.

L'assemblée sera convoquée par la gérance endéans quatre mois suivant la clôture de l'exercice social par des convocations contenant l'ordre du jour et l'indication des décisions à prendre, envoyées aux associés ensemble avec le bilan et le compte non-consolidé de pertes et profits audité au moins deux semaines avant sa date.

Un associé peut se faire représenter à l'assemblée par un mandataire, associé ou non. Au cas où toutes les parts sociales sont présentes ou représentées, l'assemblée peut se tenir sans convocations préalables sur un ordre du jour sur lequel tous les associés consentent à délibérer. En cas d'urgence et à condition qu'elles recueillent l'accord unanime de toutes les parts sociales, des délibérations peuvent être prises par voie de résolutions circulaires signées par tous les associés.

Le bilan sera communiqué aux associés endéans les huit mois de la clôture de l'exercice, en vue de son approbation par résolution circulaire ou en assemblée générale des associés.

Toutes les résolutions sont à consigner par écrit dans un registre des délibérations tenu au siège social.

Le ou les gérants de la société sont nommés et pourront être révoqués par délibération de l'assemblée générale des associés à la majorité des parts d'intérêt existantes, qui fixera leurs pouvoirs et leur rémunération ainsi que la durée de leurs fonctions.

L'assemblée générale des associés pourra, sur proposition de la gérance ou de sa propre initiative, à la majorité simple des voix, édicter ou modifier des règles de fonctionnement de la gérance, énonçant notamment la liste des décisions réservées mentionnées à l'article 12 ci-dessous.

La gérance se réunira sur convocation ou aux dates convenues, selon les besoins de la gestion et/ou sur demande d'un des gérants.

Les décisions seront prises à la majorité des voix. Un gérant pourra en cas d'absence dûment justifiée donner mandat écrit ou par fax ou e-mail à un autre membre de la gérance, ou participer aux délibérations par conférence téléphonique. Des procès-verbaux sommaires des décisions prises seront signés par au moins un gérant ayant participé aux délibérations.

Tout associé aura le droit de vote aux assemblées générales à raison d'une voix par part d'intérêt.

Toute assemblée générale régulièrement convoquée pourra délibérer valablement à moins qu'il n'en soit autrement disposé dans les présents statuts ou dans la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix légalement représentées.

Cependant les statuts ne pourront être modifiés qu'avec une majorité de trois quarts des parts d'intérêt lors d'une assemblée générale où au moins les deux tiers des parts sont présentes ou représentées.

Art. 12. Gérance. Le ou les gérants a/ont seul(s) la gestion de la société et la signature sociale.

Sauf dans le cas soumis à l'autorisation de l'assemblée générale, il(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la société, comprenant notamment ceux de recevoir et payer toutes sommes, régler tous comptes, suivre toutes actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant, représenter la société dans toutes opérations de faillite et de liquidation judiciaire, se désister de tous droits, donner mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions, droits de résolution et autres empêchements, avant ou après paiement, traiter, transiger, compromettre, représenter la société auprès de toutes les administrations publiques, passer et autoriser tous traités, marchés, ou entreprises à forfait ou autrement.

Le ou les gérants arrêteront les comptes à soumettre à l'assemblée générale, feront à celle-ci rapport sur le bilan et le compte de pertes et profits ainsi que sur la situation des affaires sociales et formuleront une proposition de répartition du bénéfice à la fin de chaque exercice.

Cette énumération est énonciative mais non limitative. Toutefois les opérations sortant du cadre normal du commerce de la société ou des besoins normaux de sa gestion telles qu'énumérées dans des règles de fonctionnement de la gérance, ou ci-après seront à soumettre à l'autorisation d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire des associés:

La gérance est tenue par les statuts d'obtenir pour les transactions décrites ci-dessous l'accord des associés par décision à la majorité simple pour les points a) à g) et à la majorité de deux tiers des parts sociales émises pour le point 1.2 h).

a) acquisition, échange, vente de participations dans des société non cotées en bourse ou toute autre transaction similaire y relative, telle que leur apport à une autre société;

b) octroi de - ou obtention de - prêts, crédits ou garanties dépassant individuellement un montant de deux millions (2.000.000,-) d'Euros ainsi que l'octroi de crédits non-garantis à des actionnaires.

c) conclusion de contrats de baux ou de leasings;

e) achats, ventes ou octroi de sûretés réelles sur des terrains ou immeubles ou des transactions similaires.

f) création et dissolution de filiales ou succursales ou d'établissements stables dans des lieux nouveaux;

g) création ou acquisition ou augmentation du capital de sociétés ou d'entreprises similaires telles que des groupements d'intérêts économiques, ou la fusion de CERALAN avec d'autres entreprises, la prise de participations dans d'autres entreprises ou la vente et/ou la dissolution de celles-ci, les conventions de joint-ventures;

h) la politique de dividendes ou de thésaurisation de résultats de la société et/ou de ses filiales, dans la mesure où celle-ci conduirait pendant plus de deux années consécutives à un pourcentage sensiblement supérieur à quarante pour cent (40%) des moyens propres consolidés de CERALAN par rapport au total du bilan de celle-ci, consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle même d'une participation minoritaire de plus de trente pour cent (30%) dans une autre société qui établit des comptes consolidés.

Les associés peuvent élargir le catalogue des matières sujettes à approbation, moyennant une décision de deux tiers des parts sociales émises. Les points a) et h) ci-dessus seront d'application au plus tard à partir de l'exercice 2004.

Art. 13. Délégation. Les gérants pourront, sous leur responsabilité, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs ou même la gestion journalière à un ou plusieurs fondés de procuration.

Art. 14. Surveillance. Les associés ont un droit de surveillance sur la gestion de la société et le droit de conférer au gérant l'autorisation prévue pour les actes énoncés à l'article douze.

L'assemblée générale convoquée extraordinairement peut apporter aux statuts toutes le modifications qu'elle jugera utiles sans pouvoir augmenter les engagements des sociétaires.

Elle peut décider notamment l'amortissement total ou partiel du capital au moyen de prélèvement sur les bénéfices des parts sociales, le rachat de gré à gré ou sur adjudication publique des parts sociales de la société au moyen de prélèvement sur les bénéfices et les réserves libres avec ou sans réduction correspondante du capital social. Le rachat par la société de ses propres actions sans réduction correspondante du capital social ne pourra être effectué par le gérant que moyennant approbation préalable par délibération d'une assemblée générale extraordinaire décidant, comme en matière de modification des statuts, les parts sociales, dont le rachat est proposé, ne participant pas au vote et n'étant pas comptées pour les besoins de la majorité de deux 2/3 des voix nécessaire. Ce rachat pourra être effectué sans respecter au préalable le droit de préemption des associés prévu à l'article sept des statuts.

Tant que les parts sociales rachetées seront détenues par la société, elles seront privées du droit de vote et du droit à un dividende ou à une distribution quelconque des bénéfices qui demeureront accrus à la société dans la mesure où ils correspondront aux parts sociales rachetées.

En cas de revente de parts sociales ainsi rachetées, le gérant sera tenu de respecter le droit de préemption prévu à l'article sept même en cas de cession à un ou plusieurs associés.

Il n'est en rien dérogé aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales permettant à la société de racheter ses parts sociales en cas de transmission par décès à défaut d'agrément du ou des héritiers, le tout conformément aux dispositions des articles huit et neuf des présents statuts.

L'assemblée générale extraordinaire pourra décider la dissolution anticipative de la société dans les conditions de présence et de majorité prévues à l'article onze.

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le premier juillet d'une année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 16. Décès. Le décès ou la disparition d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société. Celle-ci continuera à exister avec les héritiers du défunt ou ses ayants droit. Ceux-ci ne pourront requérir apposition de scellés, ni confection d'un inventaire spécial notarié, le dernier inventaire commercial faisant foi vis-à-vis d'eux.

Art. 17. Bénéfice. Les produits de la société, constatés par les inventaires annuels, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et autres, des amortissements spéciaux et de toute provision pour risque, constituent le bénéfice net.

La décision sur l'affectation de bénéfice et de la répartition d'un dividende appartient aux associés, statuant à la majorité simple des voix présentes ou représentées, le gérant entendu en ses propositions et en observant la règle établie par l'article 12 h).

Art. 18. Liquidation. La société pourra être dissoute anticipativement par décision des associés, prise comme en matière de modification des statuts, qui nommera le ou les liquidateurs, associés ou non et fixera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent à la loi de 1915 et aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2003.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Jean-Paul Lanners, ingénieur, demeurant 123, route d'Echternach à Luxembourg: huit cents parts sociales	800
2) Madame Anne De Rycker, sans état, épouse de Monsieur Jean-Paul Lanners, préqualifié, demeurant avec lui à Luxembourg: cinq cents parts sociales.	500
3) Monsieur et Madame Jean-Paul Lanners-De Rycker, prénommés: mille parts sociales	1.000
Total: deux mille trois cents parts sociales	2.300

Souscription - Libération

Les associés-fondateurs ont déclaré souscrire les 2.300 (deux mille trois cents) parts sociales comme indiqué ci-dessus et les libérer intégralement par des apports en nature ci-après décrits:

A) Monsieur Jean-Paul Lanners par un apport en nature consistant en:

800 (huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 3.000,- (trois mille euros) chacune, de la société à responsabilité limitée CERAMETAL, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8232 Mamer, 101, rue de Holzem, et un capital souscrit de EUR 10.800.000,- (dix millions huit cent mille euros), cet apport étant évalué à EUR 22.000.000,- (vingt-deux millions d'euros);

B) Madame Anne De Rycker par un apport en nature consistant en:

500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 3.000,- (trois mille euros) chacune, de la société à responsabilité limitée CERAMETAL, prédésignée, cet apport étant évalué à EUR 13.750.000,- (treize millions sept cent cinquante mille euros);

C) les époux Monsieur et Madame Jean-Paul Lanners - Anne De Rycker par un apport en nature consistant en:

1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 3.000,- (trois mille euros) chacune, de la société à responsabilité limitée CERAMETAL, prédésignée, cet apport étant évalué à EUR 27.500.000,- (vingt-sept millions cinq cent mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société concernée, un bilan récent, le mode de calcul de la valeur réelle des parts sociales apportées et une déclaration émise par le gérant attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Tous les documents précités, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

Les apporteurs-fondateurs déclarent que:

- ils sont les seuls pleins propriétaires de ces parts sociales et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il existe, en vertu de l'article 7 des statuts de CERAMETAL, un droit de préemption au profit de l'associée restante, la société à responsabilité limitée SEBASTIAN, ayant son siège social à Luxembourg, laquelle y a renoncé par convention datée du 31 août 2002; ce document, signé ne varietur, restera annexé au présent acte;
- les transferts des parts sociales sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Les apporteurs-fondateurs marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales, et confirment la validité des souscription et libération.

Frais

Pour les besoins de l'administration de l'enregistrement, les comparants déclarent qu'il s'agit ici d'une constitution d'une société familiale, en l'occurrence entre les époux Monsieur Jean-Paul Lanners et Madame Anne De Rycker.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois cent vingt-sept mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Jean-Paul Lanners, ingénieur, demeurant à Luxembourg-Dommeldange, et son épouse
- b) Madame Anne Lanners - De Rycker, sans état particulier, demeurant à Luxembourg-Dommeldange.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1453 Luxembourg, 123, route d'Echternach.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. P. Lanners, A. Lanners-De Rycker, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2002, vol. 136S, fol. 27, case 4. – Reçu 316.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2002.

J. Elvinger.

(68572/211/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

REMBRANDT I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the tenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) LB I GROUP INC., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS P.A. LLC, a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808,

represented by Mrs. Tania Ney, master at law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 5th September, 2002;

2) LEHMAN BROTHERS PARTNERSHIP G.P. 2000/2001, L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS PARTNERSHIP ACCOUNT 2000/2001, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19808,

represented by Mrs. Tania Ney aforementioned, pursuant to a proxy dated 5th September, 2002;

3) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE PARTNERSHIP GP 2000/2001, L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS OFFSHORE PARTNERSHIP ACCOUNT 2000/2001, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Islands of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM11, Bermuda,

represented by Mrs. Tania Ney, aforementioned, pursuant to a proxy dated 5th September, 2002; and

4) PAMI REAL ESTATE FUND LLC, acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE PARTNERSHIP, a general partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at New York, NY 10285, 3, World Financial Center,

represented by Mrs. Tania Ney, aforementioned, pursuant to a proxy dated 5th September, 2002.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacities in which they act, have requested the notary to record as follows the Articles of Incorporation of a corporation which it hereby intends to form:

Art. 1. Form, name.

There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporation in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of REMBRANDT I, S.à r.l. (the «Corporation»).

Art. 2. Duration.

The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object.

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as of partnership interests, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Corporation may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans or otherwise.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures and of any other instruments, including convertible bonds, provided it may not proceed to a public issue of such debt instruments.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office.

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

The corporate capital is set at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) divided into four hundred and ninety-six (496) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) per share.

All or any shares may only be transferred or devolved in conformity with the consents required by Article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. Such consents must be refused if the transfer is not in compliance with any agreement among shareholders which has been duly notified to the Corporation, but such consent cannot be withheld if a proposed transfer does not conflict with any such agreement.

A transfer of shares shall be effected by notarial deed or by private deed. Transfer of shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to the Corporation or a notarial acceptance as provided in Article 1690 of the Civil Code.

Art. 6. Increase of capital.

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof, as long as the Corporation is a single-shareholder corporation, or in Article 19 hereof, if more than one shareholders shall hold the shares of the Corporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Meetings shall be called by the directors by convening notice addressed by registered mail to shareholders at least ten days prior to the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shares outstanding.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

To the extent permitted by law resolutions of shareholders may be validly taken in writing by all the shareholders without a meeting. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

The annual general meeting of shareholders shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on a date fixed by

the director(s). The annual meeting need not be held if the shareholders resolve about all items on the agenda of ordinary general meeting by circular resolution.

Art. 9. Directors.

The Corporation shall be managed by one or more directors who need not be shareholders of the Corporation. If there is more than one director, the directors shall act as a board.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of one year and shall hold office until their successors are elected. A director may be removed at any time with or without cause and replaced by resolution adopted by the shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of managers by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of manager such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Resolutions of the board of managers shall be validly taken if approved in writing by all the managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Art. 11. Minutes of meetings of the board.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager.

Art. 12. Powers of the managers.

The managers are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers.

If the managers act as a board, they may delegate their powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board of managers who may constitute committees deliberating under such terms as the board of managers shall determine. The managers may also confer all powers and special mandates to any other person, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures.

The Corporation will be bound by the signature of any manager of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the managers.

Art. 14. Statutory Auditor.

The shareholders may resolve that the operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor. Such statutory auditor need not be a shareholder and shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Any statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year.

The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2003.

Art. 16. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the directors, declare dividends from time to time.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation.

In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18.

If, and as long as one associate holds all the shares, the Company shall exist as a single shareholder Company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Amendment of Articles.

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 20. Governing law.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of paid in shares
1) LB I GROUP INC, acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS P.A. LLC	3,100.- EUR	124
2) LEHMAN BROTHERS PARTNERSHIP G.P. 2000/2001, L.P. acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS PARTNERSHIP ACCOUNT 2000/2001; L.P.	3,100.- EUR	124
3) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE PARTNERSHIP G.P. 2000/2001 L.P., acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS OFFSHORE PARTNERSHIP ACCOUNT 2000/2001 LP	3,100.- EUR	124
4) PAMI REAL ESTATE FUND LLC, acting in its capacity of general partner of LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE PARTNERSHIP (GENERAL PARTNERSHIP) .	3,100.- EUR	124
Total:	12,400.- EUR	496

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who certifies that the conditions provided for in Article 183 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and seventy Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately held to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following person is appointed director for a period ending with the next annual general meeting:

- Mark H. Newman, director, residing at One Broadgate, London EC2M 7HA, United Kingdom;

Second resolution

The registered office is fixed in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all III of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction de l'acte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix septembre,

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1) LB I GROUP INC, agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS P.A. LLC, un limited partnership constitué sous la loi du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808,

représentée par M^e Tania Ney, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2002;

2) LEHMAN BROTHERS PARTNERSHIP G.P. 2000/2001, L.P., agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS PARTNERSHIP ACCOUNT 2000/2001, L.P. un limited partnership constitué sous la loi du Delaware, ayant son siège social à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19808,

représentée par M^e Tania Ney, susmentionnée, en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2002;

3) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE PARTNERSHIP GP 2000/2001, L.P., agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS OFFSHORE PARTNERSHIP ACCOUNT 2000/2001, L.P., un limited partnership constitué sous la loi du des Iles des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HMI 1, Bermuda,

représenté par M^e Tania Ney, susmentionnée, en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2002; et

4) PAMI REAL ESTATE FUND, agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE PARTNERSHIP, un general partnership constitué sous la loi du Delaware, ayant son siège social à New York, NY 10285, 3, World Financial Center,

représenté par M^e Tania Ney, susmentionnée, en vertu d'une procuration datée du 5 septembre 2002.

Les procurations, signées par tous les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants es qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination.

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de REMBRANDT I, S.à r.l. (la «Société»).

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des associés délibérant dans les conditions requises pour un changement de ces statuts telles que prévues à l'article 18.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres d'emprunt et d'autres valeurs de toutes espèces, ainsi que des participations dans des sociétés de personnes et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et leur prêter assistance soit par voie de prêts ou de toute autre manière.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des certificats d'emprunt ainsi que tout autre instrument, y compris des obligations convertibles, pourvu qu'elle ne procède pas à l'émission publique de tels titres représentatifs d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Par décision de la gérance la Société pourra créer, tant, au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger des filiales ou autres agences.

Au cas où la gérance déciderait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ont eu lieu ou sont imminents, qui viendraient compromettre l'activité normale de la société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure temporaire puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital souscrit - Parts.

Le capital souscrit est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) représenté par quatre cent quatre-vingt seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

Tout ou partie des parts ne peuvent être transférées entre vifs ou à cause de mort que moyennant le consentement requis par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Ce consentement doit être refusé si le transfert est contraire à un accord entre associés qui a été dûment notifié à la Société et ce consentement ne peut être refusé si un transfert envisagé n'est pas contraire à un tel accord.

Un transfert de parts peut être effectué par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un transfert de parts est seulement opposable à la Société ou au tiers suite à la signification à la Société ou par acceptation notariée conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. Augmentation de capital.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des associés prise dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 18 pour la modification des présents statuts tant que la Société est une société unipersonnelle, ou bien dans les conditions prévues à l'article 19 si plus d'un associé détient les parts sociales de la Société.

Art. 7. Assemblées des associés - Généralités.

Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente tous les associés de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les assemblées seront convoquées par la gérance moyennant convocations adressées aux associés par lettres recommandées au moins dix jours avant l'assemblée.

Chaque part a droit à une voix. Tout associé pourra agir à toute assemblée des associés en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des associés dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des parts en circulation.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Dans la mesure permise par la loi des décisions des associés peuvent être valablement prises sans réunion par un écrit signé par tous les associés. Pareille approbation peut résulter d'un document unique ou de plusieurs documents séparés.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés.

L'assemblée générale annuelle des associés se tient à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tel autre endroit à Luxembourg, qui sera précisé dans la convocation, à une date fixée par la gérance.

L'assemblée annuelle n'a pas besoin d'être tenue si les associés prennent des résolutions sur tous les points de l'ordre du jour d'une assemblée ordinaire par voie circulaire.

Art. 9. Gérance.

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a plus d'un gérant, les gérants formeront un conseil de gérance.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés pour une durée d'un an et rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Un gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif et remplacé par une décision adoptée par les associés.

Art. 10. Déroulement d'une réunion du conseil.

Le conseil de gérance élira parmi ses membres un président et peut élire parmi ses membres un vice-président. Il peut également élire un secrétaire qui n'a pas besoin d'appartenir au conseil de gérance, qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants à la place indiquée dans la convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance peuvent nommer un autre membre du conseil de gérance comme président pro tempore par un vote majoritaire de ceux présents à une telle réunion.

Les membres du conseil de gérance recevront une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance au moins vingt quatre heures avant une telle réunion, à moins d'événements urgents auquel cas la nature de ces événements sera précisée dans la convocation. Cette convocation peut être supprimée par le consentement par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex de chaque gérant. Pour des réunions individuelles tenues en place et lieu prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil de gérance, des convocations individuelles ne sont pas requises.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant comme son fondé de pouvoir.

Chaque gérant peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à toutes les personnes présentes à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant ou un directeur de la société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société (intérêt autre que celui dû à sa fonction de gérant, de directeur ou d'employé de l'autre partie contractante) ce gérant ou

directeur informera le conseil de gérance de cet intérêt personnel et ne votera ou décidera pas sur cette transaction, et il sera rendu compte de l'intérêt du gérant ou du directeur dans cette transaction à la prochaine assemblée des associés.

Les résolutions du conseil de gérance pourront être valablement prises si elles sont approuvées par écrit par tous les gérants. Pareille approbation pourra être contenue dans un seul ou plusieurs documents.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par le président ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé la réunion.

Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux qui sont présentés lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par un gérant.

Art. 12. Pouvoirs du conseil.

La gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale relèvent de la compétence de la gérance.

Si les gérants constituent un conseil, ils peuvent déléguer les pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés, à tous membres du conseil de gérance qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil de gérance. Les gérants peuvent également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures engageant la société.

La Société sera engagée par la signature d'un gérant de la Société ou par la signature ou les signatures conjointes de toute personne ou de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par la gérance.

Art. 14. Commissaire aux comptes.

Les associés peuvent décider que les opérations de la Société soient surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être associé. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les associés à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Année comptable.

L'année comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année comptable qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2003.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

Chaque année cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la société sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société.

Sur recommandation de la gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par la gérance, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par la gérance en temps et lieu qu'il appartiendra.

La gérance peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une part pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle part, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des propriétaires de parts.

Art. 17. Dissolution et liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes morales ou physiques) nommés par l'assemblée des associés procédant à cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18.

Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales, la Société existera sous la forme d'une société unipersonnelle, conformément à l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, ainsi que d'autres, de la même loi s'appliqueront.

Art. 19. Changement des statuts.

Ces statuts peuvent être modifiés par une assemblée des associés aux conditions de quorum et de règlements de vote précisés par la loi luxembourgeoise.

Art. 20. Loi applicable.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre de parts et ont libéré en espèces les montants suivants:

Associé	Capital souscrit et libéré	Nombre de parts
1) LB I GROUP INC, agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS P.A., LLC	3.100,- EUR	124
2) LEHMAN BROTHERS PARTNERSHIP G.P. 2000/2001, L.P., agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS PARTNERSHIP ACCOUNT 2000/2001 LP.....	3.100,- EUR	124
3) LEHMAN BROTHERS OFFSHORE PARTNERSHIP G.P. 2000/2001 L.P. agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS OFFSHORE PARTNERSHIP ACCOUNT 2000/2001 LP.....	3.100,- EUR	124
4) PAMI REAL ESTATE FUND LLC, agissant en sa qualité de general partner de LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE PARTNERSHIP (GENERAL PARTNERSHIP) EUR	3.100,- EUR	124
Total:	12.400,- EUR	496

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui certifie que les conditions prescrites par l'article 183 de la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations au charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent soixante-dix Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La personne suivante est nommée gérant pour une période expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire:

- Mark H. Newman, gérant, demeurant à One Broadgate, Londres EC2M 7HA, Grande-Bretagne;

Deuxième résolution

Le siège social est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: T. Ney, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2002, vol. 871, fol. 44, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 septembre 2002.

J.-J. Wagner.

(68592/239/438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

LEMON HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

H. R. Luxembourg B 11.335.

- Gegründet am 24. September 1973, gemäss Urkunde von M^e Lucien Schuman, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial Nr. 201 vom 13. November 1973;

- Mehrfach umgeändert, zuletzt am 29. Juni 1999, gemäss Urkunde von M^e Emile Schlessler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Nr. 691 vom 16. September 1999.

Laut Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre vom 11. Januar 2002 wurde folgendes beschlossen:

1) Die jeweiligen Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Claude Faber sowie Herrn Ludwig Heinz werden mit sofortiger Wirkung aufgehoben.

2) Folgende Personen werden neu in den Verwaltungsrat berufen:

- Herr Karl Hammerschmidt, Kaufmann im Ruhestand, wohnhaft in D-Frankfurt;

- Fräulein Elisabeth Antona, Privatbeamtin, wohnhaft in L-Luxemburg.

Die Mandate der neuen Verwaltungsratsmitglieder Fräulein Elisabeth Antona und Herr Karl Hammerschmidt laufen bis zur Jahreshauptversammlung der Aktionäre welche im Jahre 2006 stattfinden wird.

Luxemburg, den 14. Januar 2002.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2002, vol. 564, fol. 81, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68551/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

FIDJI INTERNATIONAL FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 57.197.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

WAKEFIELD PROJECT INC, ayant son siège social Jasmin Court, Regent Street 35 A, P.O. Box 1777, Belize City, Belize,

ici représentée par Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à L-1618 Luxembourg, 6 rue des Gaulois, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strassen.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

La société anonyme FIDJI INTERNATIONAL FINANCE S.A. HOLDING avec siège social à L-8017 Strassen, 12 rue de la Chapelle fut constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 98 du 28 février 1997.

La société a actuellement un capital social de USD 40.500,- (quarante mille cinq cents U.S. Dollars), représenté par quatre-vingt-une (81) actions de cinq cents (500) U.S. Dollars chacune, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, WAKEFIELD PROJECT INC, prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société FIDJI INTERNATIONAL FINANCE S.A. HOLDING, prédésignée.

- Elle a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société FIDJI INTERNATIONAL FINANCE S.A. HOLDING.

- Elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Elle reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société FIDJI INTERNATIONAL FINANCE S.A. HOLDING, prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société FIDJI INTERNATIONAL FINANCE S.A. HOLDING, prédésignée, demeureront conservés pendant cinq ans à L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

Il a été procédé à la laceration des actions.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Monceau, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 septembre 2002, vol. 422, fol. 43, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2002.

H. Hellinckx.

(68595/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

SUPERHAWK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 85.798.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 1^{er} février 2002, publié au Mémorial C, Recueil n° 746 du 16 mai 2002.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 juillet 2002 que Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant à L-Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour la société SUPERHAWK FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2002, vol. 573, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68559/622/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

REKRA LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.050.

L'an deux mille deux, le seize août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de REKRA LUX HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32.050, constituée originellement sous la dénomination de REKRA LUX S.A. suivant acte notarié du 20 octobre 1989, publié au Mémorial C numéro 105 du 31 mars 1990, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 826 du 31 mai 2002.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Heynen, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à Metzert/Attert (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ernestine Conrardy, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Annulation de la valeur nominale des dix mille (10.000) actions de capital existantes;
- 2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un million sept cent soixante mille euros (1.760.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR) à un montant de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles, à libérer intégralement par versement en numéraire d'un montant d'un million sept cent soixante mille euros (1.760.000,- EUR) par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital;
- 3.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale des actions, qui sera de trois cents euros (300,- EUR) par action;
- 4.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Art. 5. «Le capital social est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions, d'une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR) chacune, entièrement libérées.»
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR), est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'annuler temporairement la valeur nominale de toutes les dix mille (10.000) actions existantes de la Société et représentatives de l'intégralité du capital social fixé à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR), sans pour autant modifier leur nombre.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'un million sept cent soixante mille euros (1.760.000,- EUR) afin de le porter de son montant

actuel d'un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR) à un montant de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR), par apport intégral en numéraire de la somme d'un million sept cent soixante mille euros (1.760.000,- EUR), mais sans cependant créer ni émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, au montant d'un million sept cent soixante mille euros (1.760.000,- EUR), effectué par les actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chacune des dix mille (10.000) actions existantes de la Société, à trois cents euros (300,- EUR), de sorte que le capital social souscrit de la Société, après l'augmentation de capital précité, d'un montant de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) sera représenté par dix mille (10.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, contre le même nombre d'actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR) par action et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet article cinq (5), premier alinéa, la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa.

«Le capital social est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions, d'une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. M. Heynen, C. Day-Royemans, E. Conrardy, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2002, vol. 871, fol. 34, case 6. – Reçu 17.600 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2002.

J.-J. Wagner.

(68599/239/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

REKRA LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 32.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2002.

J.-J. Wagner.

(68600/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.

PIXILOGIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 82.814.

La société a été constituée le 20 juin 2001 à Luxembourg par acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil n° 1246 du 28 décembre 2001.

Le siège de la société au 223, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 26 juillet 2002.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

REVILUX S.A.

L'agent domiciliaire démissionnaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2002, vol. 573, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68561/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2002.